LE BOURG D'HEM



Bulletin d'infos communales **3ème trimestre 2026 N°123**

Directeur de la publication
Noël DESCHAMPS
Mise en page : Mairie du BOURG D'HEM
Dépôt légal : Décembre 1995
Imprimé par nos soins
Les élus du comité de rédaction

SOMMAIRE

MOT DU MAIRE p.1-2
INFOS PRATIQUES p3
BILAN SAISON TOURISTIQUE p.4
NOUVELLE TARIFICATION ASSAINISSEMENT p.4-5
NOS LAGUNES p. 5
RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL p.6-10
BRÈVES p.10-16

Bonjour à tous,

Certains travaux marquent profondément et pour longtemps les territoires.
Dans notre commune, la création des barrages puis de la baignade, du camping, des gîtes et gîte d'étape, des restaurants, la réalisation de l'assainissement et des logements locatifs ont permis de maintenir notre population, d'accroître notre attractivité et d'améliorer nos conditions de vie.
L'ambitieux chantier qui a débuté en cette fin septembre est de cette nature.
La réalisation d'un réseau de chaleur par géothermie répond aux besoins de notre époque en offrant un système de chauffage peu onéreux. Ce réseau alimentera les bâtiments communaux ainsi que le nouveau logement locatif que nous allons créer.
Bien sûr notre salle multi-générationnelle y sera reliée et les pompes à chaleur qui l'alimenteront permettront également d'offrir à tous un espace rafraîchi durant les périodes caniculaires. Elle est le cœur de notre projet et le moyen qui va nous permettre de redynamiser notre commune en offrant à tous un lieu de vie et de convivialité. Ce lieu a été conçu pour que nous puissions facilement y organiser des petits évènements, des après-midis récréatifs, des soirées-jeux, suivre ensemble des évènements sportifs sur grand écran… mais aussi des déjeuners, des dîners puisque nous pourrons accueillir jusqu'à 100 personnes.
Pour le bâtiment, vous trouverez dans les pages intérieures les plans qui vous donneront une vision plus précise.
D'ici environ 18 mois il sera achevé, ce qui nous laisse du temps pour mettre en place la structure associative qui permettra de le faire fonctionner au mieux.
Il nous faut d'ici là créer un Comité des Fêtes ou une association culturelle multi-activités qui, en collaboration étroite avec la municipalité sera en capacité d'organiser des évènements petits ou grands et de redonner du souffle à la vie locale.
Nous aurons besoin de compétences, de bonnes volontés, de bras, d'idées, d'expériences, cela nécessitera des réunions, des débats pour

au final former une équipe décidée à faire revivre le Bourg d'Hem.
Au mois de mars prochain la commune organisera une réunion publique sur ce thème.
Nous ferons alors le point sur l'avancement des travaux et vous proposerons de mettre en place avec nous la structure la plus pertinente. D'ici là nous vous demandons d'y réfléchir, d'en parler dans votre entourage…n'hésitez pas non plus à venir échanger avec nous en mairie.
Nous sommes en permanence à votre disposition sur ce sujet essentiel qui, n'en doutons pas pèsera fortement sur la vie locale dans les prochaines années.



Plan intérieur et de situation



Forage en cours



Vue extérieure

INFOS PRATIQUES

Horaires d'ouverture de la Mairie

	MATIN	APRÈS-MIDI
Lundi	*9 H – 12 H 30*	*Fermé au public*
Mardi	9 H - 13 H	Fermé
Mercredi	9 H - 12 H 30	13 H 30 - 18 H
Jeudi	9 H - 13 H	Fermé
Vendredi	9 H - 12 H 30	13 H 30 - 16 H
Samedi	Par mail et téléphone uniquement	

☎ : **05.55.62.16.57** **Attention changement d'adresse Mail : mairie@lebourgdhem.com**

🖷 : **05.55.62.11.22** **Site Internet : http://www.lebourgdhem.fr**

mairiebourgdhem

TÉLÉCHARGEZ ILLIWAP **L'APPLICATION MOBILE DE LA COMMUNE**

URBANISME

Depuis le 1er janvier 2022, il est possible de déposer les dossiers de demande d'autorisation d'urbanisme (permis de construire, déclaration préalable, certificat d'urbanisme) de manière dématérialisée à l'adresse mail (attention nouvelle adresse) urbanisme@lebourgdhem.com

Assistante Sociale

UTAS La Souterraine : 05.55.63.93.00

Urgences :

Médecins de garde : (nuit de 20 h à 8 h et week-end) : 05 55 41 82 02

Pompiers : 18 Pharmacies de garde : 32 37 SAMU : 15

BILAN DE LA SAISON TOURISTIQUE 2026

La saison touristique 2026 a été marquée par un contexte particulièrement difficile, avec la fermeture de la baignade en raison de la présence de cyanobactéries et les conditions météo particulièrement difficiles avec des épisodes de canicules qui se sont succédés.

Cette situation a eu un impact direct sur la fréquentation de nos hébergements.

À l'image de l'ensemble des destinations rurales notre activité a souffert d'un mois de juillet particulièrement décevant.

Une large majorité des professionnels de Nouvelle Aquitaine relève une forte baisse de leur chiffre d'affaires.

On constate une multiplication des séjours très courts (1 à 2 nuits) et des réservations de dernière minute, les vacanciers cherchant à restreindre leurs déplacements en raison de la hausse du prix du carburant.

En ce qui nous concerne, au 31 août 2026, le camping comptabilise 947 nuitées, contre 2 237 en 2025. Cette baisse importante est directement liée à l'interdiction de la baignade, qui a fortement influencé les séjours des vacanciers.

Le gîte d'étape et le hameau de gîtes ont toutefois mieux résisté, avec une baisse limitée à 10 % des nuitées par rapport à l'année précédente.

Cette évolution se retrouve également dans le chiffre d'affaires : le camping enregistre une baisse d'environ 55 %, tandis que celle des gîtes est nettement plus modérée, à hauteur de 15 %.

Malgré ces résultats en retrait, cette saison confirme l'intérêt de notre territoire et la nécessité de poursuivre nos efforts pour renforcer et diversifier notre offre touristique.

La commune reste pleinement mobilisée afin de préparer les prochaines saisons et de continuer à faire du Bourg d'Hem une destination attractive.

NOUVELLE TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT EN 2026

Nous avons acquitté en septembre dernier une première facture d'assainissement.
Quelques explications et pourquoi une nouvelle tarification.

À partir de 2026, la réglementation impose aux collectivités d'appliquer une tarification au volume d'eau consommé pour l'assainissement collectif.

La commune du Bourg d'Hem ayant conservé la compétence en matière d'assainissement, elle doit donc mettre en place cette nouvelle tarification à compter de 2026.

Une facturation désormais liée à la consommation.

La tarification au volume se compose de deux éléments :

* une part fixe, correspondant à l'abonnement (100 euros par foyer réglé en septembre dernier).
* une part variable, calculée en fonction du volume d'eau consommé (facture adressée en fin d'année 2026).

Afin de faciliter la mise en œuvre de cette nouvelle tarification et d'en limiter l'impact financier pour les foyers, la commune a choisi de répartir la facturation sur deux échéances en 2026.

La première facture, que vous avez reçue, correspond au montant de l'abonnement annuel.

La seconde facture, qui sera adressée en fin d'année, correspondra à la part variable calculée selon le volume d'eau consommé.

Cette évolution représente pour la commune un travail supplémentaire, notamment pour l'édition des factures et la récupération des informations nécessaires à leur établissement.

Au-delà de la mise en place de cette nouvelle tarification, la qualité et le bon fonctionnement du réseau d'assainissement constituent un enjeu important pour notre commune.

Un réseau performant contribue à limiter l'impact environnemental et participe à la préservation de notre environnement, un enjeu particulièrement important au regard des difficultés rencontrées cette année avec la présence de cyanobactéries.

La commune reste pleinement mobilisée pour assurer le bon fonctionnement de son réseau d'assainissement et la qualité du service rendu aux habitants.

NOS LAGUNES : UN SUIVI RÉGULIER POUR UN ASSAINISSEMENT MAITRISÉ

L'assainissement est un service essentiel, souvent discret, mais indispensable au bon fonctionnement de notre commune et à la préservation de notre environnement.

Courant septembre, l'ensemble des lagunes de la commune a fait l'objet d'une visite de contrôle en présence des autorités et services compétents du département.

Cette opération a permis de faire le point sur l'état général des différents ouvrages, leur fonctionnement et leur entretien.

En effet l'entretien des lagunes demande de vérifier régulièrement l'état des boues, des berges et le bon écoulement de l'eau.

Le constat est positif : l'ensemble des lagunes visitées fonctionne correctement et aucun problème particulier n'a été relevé.

Ces visites permettent de suivre régulièrement nos installations, d'anticiper les éventuelles interventions nécessaires et de veiller au bon fonctionnement de notre système d'assainissement.

La commune poursuit ainsi son travail de surveillance et d'entretien de ces équipements, avec une attention particulière portée à la qualité du service rendu aux habitants et à la protection de notre environnement.

Un suivi régulier et une vigilance constante pour préserver durablement notre cadre de vie.

RÉUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



I) Séance du 06 juillet 2026

Le compte rendu de la séance extraordinaire du 05 juin 2026 est adopté à l'unanimité.

1- ATTRIBUTION DU MARCHE DE TRAVAUX DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE PAR GÉOTHERMIE, TRANSFORMATION D'UNE GRANGE EN LOGEMENT ET CONSTRUCTION D'UNE MAISON MULTIGÉNÉRATIONNELLE

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que :

Les travaux de rénovation énergétique par géothermie, transformation d'une grange en logement et construction d'une maison multigénérationnelle font l'objet d'une procédure adaptée.

Il présente le rapport du Maître d'œuvre classant les offres au vu des critères de jugement définis au règlement de la consultation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ATTRIBUE 12 lots relatifs à rénovation énergétique par géothermie, transformation d'une grange en logement et construction d'une maison multigénérationnelle :

LOTS		ENTREPRISES MIEUX-DISANTES	MONTANT DU MARCHÉ HT
LOT N°1	VRD-Aménagement extérieur	TPCRB 23000 ST SULPICE LE GUERETOIS	65 239,00 €
LOT N°2	Démolition-Curage-Gros œuvre-Maçonnerie	Sarl PEREIRA-LAMY 36160 POULIGNY NOTRE DAME	143 158,11 €
LOT N°3	Charpente-MOB	CCBM 36300 CIRON	126 536,30 €
LOT N°4	Couverture-Bardage-Zinguerie	Sarl MILLET 23000 ST FIEL	99 570,19 €
LOT N°5	Menuiseries Extérieures Aluminiums-Serrureries	AFD 36400 LA CHATRE	68 631,60 €
LOT N°6	Menuiseries intérieures	Sarl Creuse Agencement 23000 GUERET	46 141,45 €
LOT N°7	Doublage-Plâtrerie-Isolation	EIFFAGE Construction service23 23000 GUERET	74 000, 00 €
LOT N°8	Électricité	AEL 87020 LIMOGES	45 300,00 €
LOT N° 9	Forage-Géothermie	Sas Auvergne Forage 63190 LEZOUX	110 851,20 €
LOT N°10	CVC-Plomberie	TRULLEN Bâtiment 23000 GUERET	231 000,00 €
LOT N°11	Carrelage-Faïence	EIFFAGE Construction service23 23000 GUERET	40 000,00 €
LOT N°12	Peinture-Parquet	Sarl Couleurs Déco 36400 CHASSIGNOLLES	14 178,66 €
TOTAL			1 064 606,51 €

- Précise le détail par dossiers :

Dossier 1/3 « Géothermie et performance énergétique »

LOTS		ENTREPRISES MIEUX-DISANTES	MONTANT DU MARCHÉ HT
LOT N° 9	Forage-Géothermie	Sas Auvergne Forage	52 138,80 €
LOT N°10	CVC-Plomberie	TRULLEN Bâtiment	73 000,00 €
TOTAL			125 138,80 €

Dossier 2/3 Construction d'une maison multigénérationnelle

LOTS		ENTREPRISES MIEUX-DISANTES	MONTANT DU MARCHÉ HT
LOT N°1	VRD-Aménagement extérieur	TPCRB	65 239,00 €
LOT N°2	Démolition-Curage-Gros œuvre-Maçonnerie	Sarl PEREIRA-LAMY	88 795,48 €
LOT N°3	Charpente-MOB Intérieures	CCBM	108 380,26 €
LOT N°4	Couverture-Bardage-Zinguerie	Sarl MILLET	73 487,81 €
LOT N°5	Menuiseries Extérieures Aluminiums-Serrureries	AFD	53 781,60 €
LOT N°6	Menuiseries intérieures	Sarl Creuse Agencement	28 105,53 €
LOT N°7	Doublage-Plâtrerie-Isolation	EIFFAGE Construction service23	50 000, 00 €
LOT N°8	Électricité	AEL	38 000,00 €
LOT N°9	Forage-Géothermie	Sas Auvergne Forage	42 022,80 €
LOT N°10	CVC-Plomberie	TRULLEN Bâtiment	90 000,00 €
LOT N°11	Carrelage-Faïence	EIFFAGE Construction service23	28 700,00 €
LOT N°12	Peinture-Parquet	Sarl Couleurs Déco	6 295,68 €
TOTAL			672 808,16 €

Dossier 3/3 Transformation de la grange en logement

LOTS		ENTREPRISES MIEUX-DISANTES	MONTANT DU MARCHÉ HT
LOT N°2	Démolition-Curage-Gros œuvre-Maçonnerie	Sarl PEREIRA-LAMY	54 362,63 €

LOT N°3	Charpente-MOB Intérieures	CCBM	18 156,04 €
LOT N°4	Couverture-Bardage-Zinguerie	Sarl MILLET	26 082,38 €
LOT N°5	Menuiseries Extérieures Aluminiums-Serrureries	AFD	14 850,00 €
LOT N°6	Menuiseries intérieures	Sarl Creuse Agencement	18 035,92 €
LOT N°7	Doublage-Plâtrerie-Isolation	EIFFAGE Construction service23	24 000, 00 €
LOT N°8	Électricité	AEL	7 300,00 €
LOT N°9	Forage-Géothermie	Sas Auvergne Forage	16 689,60 €
LOT N°10	CVC-Plomberie	TRULLEN Bâtiment	68 000,00 €
LOT N°11	Carrelage-Faïence	EIFFAGE Construction service23	11 300,00 €
LOT N°12	Peinture-Parquet	Sarl Couleurs Déco	7 882,98 €
TOTAL			266 659,55 €

2- MODIFICATION DE PLAN

Monsieur le Maire explique qu'il a demandé quelques modifications sur le plan des travaux concernant la salle multigénérationnelle :

- Augmentation de la profondeur du giron de l'escalier extérieur
- Diminution du parvis
- Décalage de la place PMR avec ajout d'une place de parking pour le logement

3- MOTION : EXCLUSION DE LA VOIRIE DE LA DETR

Considérant, pour rappel, que la Loi de Finances 2026 a entériné un prélèvement budgétaire de plus de 2 Mds€ sur les collectivités pour parvenir à un objectif « virtuel » de réduction du déficit public de l'État et que pendant ce temps, les communes et intercommunalités affichent un équilibre « réel » de leur budget ;

Considérant que les différents mécanismes de ponctions par l'État sur les ressources des collectivités sont à tout le moins reconduits voire institués avec un nouveau Dilico, la non-indexation de la DGF…

Considérant que dans le projet de Loi de Finances 2026 figurait la menace de fusion des trois dotations : la DETR, de la DPV et de la DSIL dans un Fonds d'investissement pour les Territoires (FIT),

Considérant que la DETR constitue, depuis plus de quarante ans, un outil de financement souple et essentiel pour soutenir les projets d'investissement des communes et intercommunalités rurales.

Considérant que sa gestion au niveau départemental, en direct avec les préfets, incarne un lien de proximité et de confiance entre l'État et les territoires ruraux,

Considérant que cette année, il semble que tout projet relatif à la voirie soit exclu du champ de la DETR alors que la route – avec plus de 6700 kms de voies communales et plus de 4000 kms d'axes départementaux – reste notre moyen de mobilité privilégié voire unique dans les territoires hyper ruraux,

Considérant que notre maillage routier que ce soit dans son entretien, son extension, sa mise en sécurité… est un enjeu primordial profondément lié à l'attractivité et à l'aménagement du territoire,

Considérant que si cette orientation devait se confirmer, son impact sur l'investissement et les entreprises locales, et donc sur l'activité et les emplois, serai extrêmement grave,

Considérant que le défaut de visibilité quant au montant et à la pérennité des dotations ainsi que les efforts budgétaires importants déjà consentis par les collectivités,

Demande à M. Le Préfet de bien vouloir revoir, au sein de la commission départementale d'élus, les critères d'attribution en réintégrant l'éligibilité des opérations de voirie – à l'instar de la Corrèze qui dans son règlement 2026 a conservé les « travaux sur les voies communales et d'intérêt communautaire » avec des taux d'intervention entre 35 et 45 % - ce qui constituerait un signe de confiance vers une gestion déconcentrée effective et concertée permettant une adaptation à nos priorités locales.

4- TOUR DU LIMOUSIN-SIGNALEURS

Monsieur le Maire rappelle que le Tour du Limousin passera sur la commune le 18 août entre 14 h et 16 h.
Il est nécessaire de mobiliser des signaleurs afin d'assurer la sécurité des coureurs.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H55

I) Séance du 16 septembre 2026

Le compte rendu de la séance ordinaire du 06 juillet 2026 est adopté à l'unanimité.

1- TAXE SUR LA VACANCE DES LOCAUX D'HABITATION

Monsieur le Maire expose les dispositions de l'article 1406 bis du code général des impôts permettant au conseil municipal d'instituer la taxe sur la vacance des locaux d'habitation.

Il rappelle les conditions d'assujettissement des locaux et les critères d'appréciation de la vacance et précise qu'en cas d'imposition erronée, les dégrèvements en résultant sont à la charge de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- DÉCIDE d'instituer la taxe sur la vacance des locaux d'habitation

2- PROMOTION INTERNE AGENT DE MAITRISE – CRÉATION DE POSTE

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant l'inscription d'un agent sur la liste d'aptitude d'accès au grade d'agent de maîtrise par voie de promotion interne par décision de la commission administrative paritaire du centre de gestion de la Creuse en date du 03 juin 2026.

Considérant que le grade à créer est en adéquation avec les fonctions assurées par l'agent.

Le Maire propose à l'assemblée

La création à compter du 1er novembre 2026 au tableau des emplois et des effectifs d'un emploi permanent à temps complet au grade d'agent de maîtrise, pour 35 heures hebdomadaires conformément à la nomenclature statutaire du cadre d'emplois des agents de maîtrise ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide :

La Création d'un emploi d'agent de maîtrise à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires.
Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière administrative au grade d'agent de maîtrise.
La rémunération sera déterminée en fonction du classement de l'agent (grade et échelon).

3- BILAN SAISON TOURISTIQUE

Marie-Caroline CORRADETTI explique que cette saison a été marquée par l'interdiction de baignade due à la présence de cyanobactéries.

Les réservations du camping étant directement liées à la baignade, la fréquentation est en baisse de 55 %.

La fréquentation des gîtes est modérément impactée avec une baisse de la fréquentation de 15 %.

4- LANCEMENT TRAVAUX : RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE PAR GÉOTHERMIE, TRANSFORMATION D'UNE GRANGE EN LOGEMENT ET CONSTRUCTION D'UNE MAISON MULTIGÉNÉRATIONNELLE

Monsieur le maire explique que la première réunion de chantier (réunion de préparation) a eu lieu le 08 septembre.

Les travaux doivent commencer le 5 octobre 2026.

5- QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire explique qu'une borne incendie va être installée au village du Temple.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H10

BREVES

SÉCURITÉ INCENDIE



Dans le cadre de l'amélioration de notre dispositif de sécurité et en accord avec le SDIS 23, nous installerons une borne incendie dans le centre du village du Temple.

C'est la SAUR, gestionnaire de l'eau qui a été chargée de l'installation de ce dispositif. Le devis auprès de la SAUR est d'ores et déjà signé et nous sommes désormais dans l'attente de leur intervention pour la réalisation des travaux.

ROUTE COMMUNALE CHANTELOUBE-CHÂTEAU D'EAU

Comme chaque année, la commune veille à l'entretien de son réseau routier afin de garantir des conditions de circulation satisfaisantes.

En 2026 c'est au village de Chanteloube d'en bénéficier. Ainsi, la route reliant Chanteloube au château d'eau a été entièrement rénovée par les équipes d'Évolis 23, les fossés ont été curés et nettoyés. La chaussée a également fait l'objet d'un reprofilage sur environ 800 mètres, suivi de la mise en œuvre d'un enduit de surface (goudron,gravillons).

Ces travaux ont reçu l'aide de la DETR (dotation d'état pour les territoires ruraux), et c'est grâce à cette subvention que nous avons pu les réaliser.

Attention : des gravillons pouvant être projetés, nous invitons les usagers à adapter leur vitesse et à rester prudents lors de leurs déplacements.

11 NOVEMBRE : UN DEVOIR DE MÉMOIRE



Comme dans toutes les communes de France, à l'occasion de la cérémonie du 11 novembre, le Bourg d'Hem rendra hommage aux victimes des deux guerres mondiales par un appel aux morts.

Cette année, le nom de **Marc Bloch** sera cité pour la première fois lors de cette commémoration.

Parce que le devoir de mémoire se transmet aussi aux jeunes générations, nous invitons les élèves de la commune à se joindre à nous pour ce temps de recueillement et d'hommage, afin de faire vivre ensemble le souvenir de celles et ceux qui ont donné leur vie pour la France.

L’EAU UNE RESSOURCE PRÉCIEUSE A PRÉSERVER

Notre commune a traversé cet interminable été sans rencontrer de problèmes majeurs d’alimentation en eau potable.

Les arrêtés préfectoraux de vigilance ont été utiles, mais cet été a également permis de sensibiliser chacun à la fragilité de nos ressources naturelles. Nos prairies, nos arbres et nos rivières ont souffert de cette longue période de sécheresse. Espérons que l’automne apportera un peu d’équilibre à notre environnement.

L’eau est un bien trop précieux pour être gaspillé. Sa préservation est l’affaire de tous, chacun en a pris conscience et notamment dans le département de la Creuse.

C’est pourquoi il a été décidé de créer un « super syndicat » de l’eau dans notre département.

Ce projet concerne 125 communes et a pour ambition de regrouper les réseaux d’eau potable pour garantir à tous les habitants une eau de qualité.
Six grands intérêts à ce regroupement.



- sécuriser l’approvisionnement en eau
- rénover les réseaux à moindre coût
- mieux protéger la qualité de l’eau
- faire face aux changements climatiques
- renforcer la solidarité entre les communes
- préparer l’avenir du service public de l’eau

Un projet essentiel pour notre département.

La construction du super château d‘eau débutera dans les prochains mois sur la commune voisine de Champsanglard.

Les réseaux passant sur notre commune, nous y serons donc associés.

PATRIMOINE COMMUNAL

Comme nous l’avions déjà évoqué, la commune a fait l’acquisition d’une maison jusque-là inhabitée située à l’entrée du bourg, à proximité du hameau de gîtes.

Cette acquisition s’inscrit dans une démarche de valorisation du patrimoine communal. À terme, le bâtiment sera réhabilité pour offrir un logement locatif supplémentaire.

LE TOUR DU LIMOUSIN



En août dernier, notre commune a eu le plaisir d'accueillir le passage du Tour du Limousin.

À cette occasion, plusieurs habitants se sont mobilisés bénévolement pour assurer la mission de signaleurs et participer ainsi à la sécurité et au bon déroulement du passage des coureurs.

La municipalité tient à remercier chaleureusement toutes les personnes qui ont répondu présentes.

Leur disponibilité, leur implication et leur engagement ont contribué au bon déroulement de cette belle manifestation sportive.

A VOS AGENDAS !



La municipalité vous donne rendez-vous dans les prochains mois pour plusieurs temps forts.

🗓 11 novembre — Cérémonie commémorative
La cérémonie du 11 novembre sera suivie d'un moment convivial autour d'un verre de l'amitié
Ce sera également l'occasion d'accueillir les nouveaux habitants et de leur souhaiter officiellement la bienvenue au Bourg-d'Hem.

🎄 19 décembre — Noël des enfants
Un rendez-vous placé sous le signe de la fête e, avec un moment spécialement consacré aux enfants de la commune.de moins de 12 ans pour lesquels l'arrivée du père noël est attendue.

🍽 10 janvier — Repas des aînés
La nouvelle année débutera avec le traditionnel repas des aînés, un moment chaleureux permettant de se retrouver et de partager ensemble un agréable moment.

Quelque chose vous manque ?

De l'imprévu ? De la fraternité ?
Du dépassement de soi ? De l'adrénaline ?
De la reconnaissance ? Renouer avec
les valeurs essentielles ?



REJOIGNEZ LES SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES !

Nous recherchons des gens ordinaires pour faire ensemble des choses extraordinaires.

Que vous soyez jeunes, moins jeunes, étudiants, employés, artisans, cadres, sans emploi...

vous aussi pouvez sauver des vies

En Creuse,
92%
des sapeurs-pompiers sont des volontaires,

29%
sont des femmes.

Pourquoi pas vous ?

Ce qu'il faut savoir :

Recrutement : il est accessible à presque tous, entre 16 et 60 ans, après examen médical.

Partir au feu : ce n'est pas obligatoire, un SPV peut couvrir uniquement le secours à personnes.

Disponibilité : compatible avec votre vie professionnelle, familiale ou étudiante.

Formations :
- **obligatoire** : Transverse (bases de secourisme), 6 jours + Secours et Soins d'Urgence Aux Personnes (SSUAP), 6 jours
- **toutes missions** : Incendie, 4 jours + Protection des Personnes, des Biens et de l'Environnement (PPBE), 6 jours

Indemnité : Chaque SPV perçoit une indemnisation calculée en fonction de ses interventions et astreintes.

N'hésitez plus, rejoignez les sapeurs-pompiers de la Creuse

Rapprochez-vous de la caserne la plus proche de votre domicile (voir sur **www.sdis23.fr**)

Service Départemental d'Incendie et Secours de la Creuse
18, route de Champs Blancs
23000 Sainte-Feyre
05 55 41 18 00